



## REGLEMENT INTERIEUR DES ECURIES DE BALZANE

### ARTICLE 1 :

Toute personne désirant pratiquer l'équitation aux ECURIES DE BALZANE, devra remplir une demande d'adhésion sur un formulaire qui lui sera remis en même temps que le présent règlement.

### ARTICLE 2 :

Tout adhérent accepte, par son adhésion, les clauses de ce règlement.  
Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion avec ou sans restitution du droit d'entrée, peuvent être prises contre tout adhérent ne respectant pas le présent règlement.

### ARTICLE 3 :

De même, tout visiteur (cavalier, piéton ou pensionnaire de passage) accepte, par sa prise de rendez vous, les clauses de ce règlement.

La responsabilité des ECURIES DE BALZANE ne peut être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

### ARTICLE 4 :

Tout adhérent ou visiteur est tenu de faire preuve de la courtoisie propice à la sérénité de l'établissement.

### ARTICLE 5 :

L'adhésion aux ECURIES DE BALZANE entraîne le paiement d'un droit d'entrée annuel valable de date à date ainsi que la prise de la licence fédérale de pratiquant.  
Seuls les utilisateurs titulaires de la licence fédérale en cours de validité sont couverts par l'assurance liée à celle-ci. Les coordonnées de l'assureur et les limites de garantie figurent sur la licence.

### ARTICLE 6 :

Les véhicules doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

### ARTICLE 7 :

L'accès aux locaux est réservé aux adhérents dans la limite des horaires d'ouvertures .  
L'accès nocturne est strictement interdit.

### ARTICLE 8 :

Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents, LES ECURIES DE BALZANE déclinent toutes responsabilités en dehors des cours d'équitation.

#### ARTICLE 9 :

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du club.

#### ARTICLE 10 :

Les conditions d'utilisation et les tarifs des prestations sont annexés au présent règlement.

Toutes les prestations sont payables d'avance.

Les pensions sont payables par prélèvement bancaire, au plus tard, le 5 du mois en cours.

L'accès aux séances de travail et aux cours n'est possible qu'après le règlement.

#### ARTICLE 11 :

Toute séance retenue et non décommandée au plus tard la veille avant 18h est due.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper le retard.

Pour la bonne marche du centre équestre, il est instamment demandé à chaque cavalier :

- d'être présent 30 minutes au moins avant l'heure de début du cours afin de préparer son cheval/poney (panser, seller, brider)

- de prévoir le temps nécessaire après la leçon pour les soins aux chevaux/poneys.

- de signaler toute anomalie à Christine Pollet , responsable des ECURIES DE

BALZANE.

- de ne pas laisser un cheval/poney sellé sans surveillance.

#### ARTICLE 12 :

Tout cavalier pénétrant dans le manège, carrière ou participant à une sortie, doit respecter les instructions données par Christine Pollet.

Christine est seule à habilitée à affecter les chevaux et poneys.

Aucun cheval ou poney d'école ne peut être utilisé sans l'accord de la responsable.

#### ARTICLE 13 :

Une tenue correcte, propre et ajustée, sans être spéciale, est de rigueur.

Le port de la bombe ou de toute autre protection conforme à la norme européenne EN 1384 est obligatoire dans l'enceinte du club.

Les cavaliers-proprétaires qui ne souhaitent pas porter de protection, doivent obligatoirement fournir une attestation manuscrite déchargeant la responsabilité des ECURIES DE

BALZANE.

#### ARTICLE 14 :

Afin d'assurer la sécurité de tous, les cavaliers doivent demander l'autorisation de rentrer dans le manège/carrière lorsque ceux-ci sont occupés, les longues sont interdites lors des reprises, les leçons restent prioritaires pour l'utilisation du manège/carrière.

#### ARTICLE 15 :

Toutes les modalités concernant la mise en pension d'équidé aux ECURIES DE BALZANE font l'objet d'un règlement intérieur spécifique.

#### ARTICLE 16 :

Le règlement des ECURIES DE BALZANE se résume en un seul mot :

RESPECT/ AMOUR du cheval/poney : les équidés sont placés au centre de son projet, leur bien être et la relation cheval/cavalier sont les principaux objectifs !!!